

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2026

Relevé des décisions du Maire

Etaient présents Messieurs Pascal POYER, Michel VASLOT, Arnaud LEPOIL Thierry GLUZMAN, Jean-Paul MISTRALI, Grégory BERNARD et Anthony DESSAINT,
Mesdames Nathalie VUILLOT, Fanny ESLIER, , Carole MARINO, Sandy PAIN Nadège CORREIA,
et Assia BENMAKHLOUF

Pouvoirs : France Correc à Carole Marino

Excusés : Jean-Marie LACOUR, France CORREC

Absents :

Date de convocation : 28 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 2 octobre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Pascal POYER, Le Maire.

Jean-Paul MISTRALI a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°2026-12 du Conseil Municipal de Perdreauxville en date du 21 mars 2026,

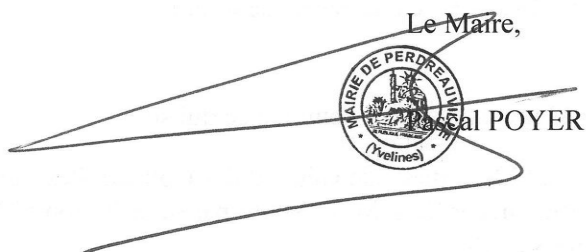
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

- 2026-12 : signature du devis de la société POUSSET FAUCRET du 2 juin 2026 n°6434 05 26 pour un montant total de 2.425,00 € HT soit 2.910,00 € TTC pour l'installation de réservoirs sur les WC des sanitaires de l'école maternelle en remplacement des anciens défectueux,
- 2026-13 : signature du devis de la société RM serrurerie du 28 août 2026 n° I-26-07-72 pour un montant total de 591.67 H.T soit 710,00 € TTC, pour le remplacement de la serrure de la porte d 'entrée de la salle périscolaire qui est défectueuse,
- 2026-14 : signature du devis de la société CARRARD SERVICES du 20 août 2026 n° 202808 J pour un montant total de 1.285,71 H.T soit 2.125,71 € TTC, pour le nettoyage des locaux et de la vitrerie de l'école avant la rentrée du 1^{er} septembre 2026 et faire le nettoyage de la vitrerie de la mairie et de la salle polyvalente.
- 2026-15 : de signer le devis de la société JVS MAIRISTEM du 27 août 2026 n° P560-0364 pour un montant total de 330,00 H.T soit 396,00 € TTC, afin de procéder à la régularisation des déclarations DSN auprès de l'URSSAF pour que la commune soit conforme aux obligations déclaratives.

- 2026-16 : signature du devis de la société RM serrurerie du 3 septembre 2026 n° I-26-09-4 pour un montant total de 335,00 H.T soit 402,00 € TTC afin de procéder à la réparation de la serrure de la porte d'entrée de l'église qui est défectueuse.
- 2026-17 : signature du contrat n°I20270101-5163 à effet au 1^{er} janvier 2027 avec la société JVS MAIRISTEM pour un montant total de 7.251,53 H.T soit 8.701,84 € TTC pour le renouvellement pour 2027, du contrat de fourniture de la suite progiciels HORIZON VILLAGES INFINITY permettant, entre autres, la gestion comptable et budgétaire, la gestion périscolaire, la gestion des Ressources Humaines (paies, absences, etc...) et de l'Etat-civil ainsi que la fourniture de «Panneau Pocket+ » auprès de l'éditeur JVS MAIRISTEM.
- 2026-18 : signature du devis n°D-2026-038 du 13 mai 2026 de l'association Q-MIX d'un montant total de 700,00 € TTC et de devis de la société MAGICMAN – Nourdine le Magicien, Entrepreneur individuel devis N° 20261210 du 28 avril 2026 pour un montant de 700 € TTC, soit un total de 1.400 € TTC suite à la proposition de la commission Evénements, Animation du village et cérémonie d'organiser des animations de magie et cabaret lors du repas des anciens le 10 décembre 2026 de 12h à 17h.

Affichage le : 5 octobre 2026

Le Maire,

 Pascal POYER

